

**Arrêté n° 97 CM du 21 janvier 2019 portant nomination de M. Georges Puchon en qualité de directeur de l'aviation civile**

(NOR : DAC1920009AC)

Paru in extenso au journal officiel n°8 N du 25/01/2019 à la page 1780 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 25/01/2019

Le Président de la Polynésie française,  
Sur le rapport du ministre du logement et de l'aménagement du territoire, en charge des transports interinsulaires,  
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;  
Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;  
Vu l'arrêté n° 331 CM du 20 février 2008 relatif à la direction de l'aviation civile ;  
Vu l'arrêté n° 76 CM du 16 janvier 2019 portant fin de fonctions de M. Pascal Bazer-Bachi en qualité de directeur de l'aviation civile ;  
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 16 janvier 2019,

Arrête :

**Article 1er**

M. Georges Puchon est nommé en qualité de directeur de l'aviation civile à compter du 21 janvier 2019.

**Art. 2**

Le ministre du logement et de l'aménagement du territoire, en charge des transports interinsulaires, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. Georges Puchon et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 21 janvier 2019.

Par le Président de la Polynésie française :  
Edouard FRITCH.

Le ministre du logement  
et de l'aménagement du territoire,  
Jean-Christophe BOUISSOU.